



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



PROJET DE RESEAU EDUCATION PRIORITAIRE 2015-2019

ACADEMIE DE CRETEIL

REP + Henri Wallon Aubervilliers (93)



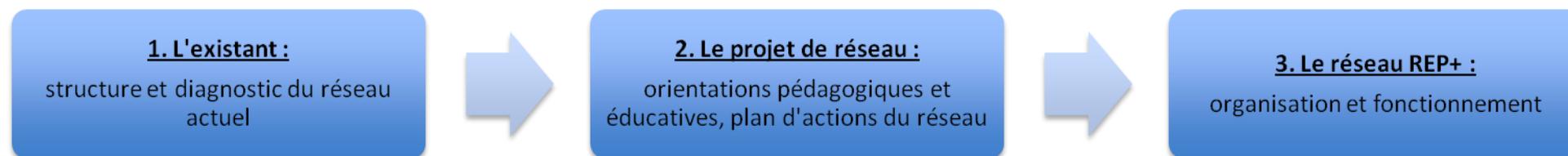
PROJET DE RESEAU 2015 – 2019

Nom du réseau REP+	Henri Wallon		
Ville	Aubervilliers (93)	Circonscription	Aubervilliers 2- ASH
Proviseur, Principal(e)	M. Fix, M. Egesipe	IEN	Mme Plet
IA-IPR référent	M. Cassou	Coordonnateur	Mme Monnier

Références : *Loi du 8 juillet 2013 pour la refondation de l'école*
Circulaire n° 2014-077 du 4-6-2014 - Refondation de l'éducation prioritaire – BO n°23 du 05-06-2014

Votre projet de réseau sera élaboré à partir de l'autoévaluation du contrat ECLAIR ou RRS 2011-2014 et en lien avec le référentiel de l'éducation prioritaire.

Il s'articulera autour des axes suivants :



Ce document constitue un cadre pour la rédaction du projet de réseau 2015-2019.

Il appartient à chaque réseau, sous la conduite des pilotes, de présenter des axes de travail, des organisations ou des dispositifs particuliers. Tout document peut être joint en annexe afin de compléter le projet de réseau.

Pendant les quatre années du projet de réseau, une auto-évaluation annuelle sera menée afin de réactualiser le projet en fonction des évolutions observées. Les modifications apportées pourront faire l'objet d'avenants au document initial.

I/ STRUCTURE DU RESEAU

I.1/ COMPOSITION DU RESEAU

Collège – Tête de réseau		Effectifs élèves
Henri Wallon		473
Ecoles	Nom du directeur	Effectifs élèves
EE Eugène Varlin	M. Paccioni	341 (et 12 ULIS)
EE Jules Vallès	Mme Klein	359
EE Charlotte Delbo	Mme Bobkiewicz	292 (et 12 ULIS) +1 UPE2A en 09/16
EE Jean Jaurès	Mme Kerc	274
EE Jules Guesde	M. Ouchène	224 (et 17 en classe UPE2A)
EM Louise Michel	Mme Vasseur	267
EM Taos Amrouche	Mme Miri	224
EM Françoise Dolto	Mme Wendling	297
EM Paul Bert	M. Winsgertsmann	119
TOTAL des effectifs		2911

Composition du comité de pilotage du réseau

- Direction du collège : M. Fix (Proviseur), M. Egesipe (Principal adjoint)
- IEN de circonscription : Mme Plet
- IA-IPR Référent : M. Cassou
- 9 directeurs d'écoles : Mmes Bobkiewicz, Kerc, Klein, Miri, Vasseur, Wendling, M. Ouchène, Paccioni, Wingertsmann,
- CPE : Mme Barbery,
- Professeur principal de 6è : Mme Bourdais (SVT), M. Guy (HG), Mme Sauvage (EPS), M. Recoules (EPS)
- Formateur Education Prioritaire : M. Le Charpentier
- Coordinatrice REP : Mme Monnier
- Partenaires extérieurs : des représentants de la municipalité selon les actions engagées

Composition du conseil école/collège et le cas échéant des commissions associées

- Direction du collège
- IEN de circonscription (ou son représentant)
- IA-IPR Référent
- Formateur Education Prioritaire
- Coordinateur REP
- 9 directeurs d'écoles
- 7 professeurs des écoles du cycle 3
- 7 professeurs et personnels de collège

I.2/ RESSOURCES HUMAINES

Enseignants et personnels

Nombre de postes en 2014-2015	Total	Dont titulaires	Dont contractuels	Dont EFS
Enseignants du 1 ^{er} degré	132	110 Dont 4 T1 et 6 T2	10	12
Enseignants du 2 nd degré	34	34	0	
Enseignants SEGPA	0			
RASED	1G 1psy 2E	4	0	
COP				
CPE				
Médecin scolaire (quotité)	2	2	0	
Infirmier (quotité)	1	1	0	
Assistante sociale (quotité)	1	1	0	
Personnel administratif	3	3	0	
Assistants pédagogiques	2	0	2	
Assistants d'éducation	4.5	0	4.5	
Contrats aidés	4		4	
ATOS/ATSEM	21 atos pour la cité scolaire			
Autres (à préciser)	4 services civiques			

Missions spécifiques

Nombre de postes en 2014-2015	
Coordonnateur de réseau (quotité)	1 poste
formateur REP+	0.5 poste
Autre (à préciser)	

Nombre de postes en 2014-2015	
PMQC*	1 en place et 4 postes attribués pour 09/2016
Scolarisation des moins de 3 ans	Aucune TPS
ULIS école	2
ULIS collège	0
UPE2A	1 demande d'ouverture pour 09/2016
Dispositifs relais (ateliers ou classes)	0
Autre (à préciser)	

*PMQC : plus de maîtres que de classes

II/ DIAGNOSTIC PARTAGE

Ce diagnostic se fera avec l'ensemble des acteurs du réseau et s'appuiera sur les six priorités du référentiel de l'éducation prioritaire

❖ **Priorité 1 : Garantir l'acquisition du « lire, écrire, parler » et enseigner plus explicitement les compétences que l'école requiert pour assurer la maîtrise du socle commun.**

- Lire, écrire, parler pour apprendre dans toutes les disciplines
- Travailler particulièrement les connaissances et compétences qui donnent lieu à de fortes inégalités
- Expliciter les démarches d'apprentissage pour que les élèves comprennent le sens des enseignements
- Mettre en œuvre des stratégies éprouvées dans les enseignements

Réussites du réseau	Repérage des difficultés	Leviers ayant permis les progrès réalisés
<p><u>Collège</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - IDD (Itinéraire de découverte) orienté sur la MDL et suivi par un professeur de lettres accompagné d'un A.P. - Tutorat avec les 6è - Remédiation en terme de méthodologie assurée par un A.P. <p><u>Ecoles élémentaires du réseau</u></p> <p>Lire</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rallye Lecture en cycle 3 (Varlin) -Gestion d'une BCD avec un prêt de livres par la classe de CLIS (Varlin), par le directeur (Guesde) -Ceintures de lecture sur toutes les classes en décroisement (Vallès) -Ateliers de lecture CP/CE1 en décroisement (Guesde/Jaurès) 	<p>Lacunes en compréhension écrite (implicite)</p> <p>-Effectif d'élèves important par groupe notamment pour les groupes de « moyens »</p> <p>-Nécessite une personne ressource</p>	<p>-Varlin : Utilisation d'un outil « Je lis, je comprends » élaboré par le groupe départemental pour la prévention de l'illettrisme du 36.</p> <p>-Vallès : Intervention d'une personne ressource (RASED, EAP)</p> <p>- Jaurès/Guesde: Intervention du maître suppl</p>

<ul style="list-style-type: none"> - Evaluation formative avec les ceintures (Vallès, Delbo) - Remise individuelle du livret - Evaluation commune par niveau (L. Michel, T. Amrouche) <p>Suivi des élèves</p> <ul style="list-style-type: none"> -Utilisation de fichiers personnalisés sur la base de la pédagogie Freinet (Delbo) - Parcours personnalisé en français/math avec les ceintures (Vallès, Delbo) -Ateliers sur « le devenir élève » et la place dans le groupe avec restitution au groupe classe sur la base de photos (Dolto) - Liaison GS/CP : <ul style="list-style-type: none"> . Lecture ponctuelle d'élèves de CP/CE1 aux PS (T.Amrouche) . Activité commune qui sert ensuite de point d'entrée au CP (L.Michel) . Echange sur les besoins des élèves GS et des attentes des enseignants de CP (L.Michel) -Suivi RASED (E), psy scol, assist. soc, <u>infirmière</u> 	<ul style="list-style-type: none"> -Rupture lors de l'entrée en 6è (Pas de classe CHAM au collège Wallon) -Manque un livret commun aux 2 cycles -La réflexion commune au sujet des ceintures demande des heures de concertations -Suivi des élèves allophones ou en grande difficulté -Très peu de disponibilité du Maître G 	<ul style="list-style-type: none"> -9h d'animation pédagogique consacrées aux ceintures (Vallès) -Inclusion dans d'autres niveaux de classe sur des besoins ciblés (Delbo, Dolto, Taos Amrouche en inter-cycle) -Temps APC -Engagement de la directrice sur ces ateliers
--	---	--

❖ **Priorité 3 : Mettre en place une école qui coopère utilement avec les parents et les partenaires pour la réussite scolaire**

- **Coopération avec les parents**
- **Coopération avec les partenaires**

Réussites du réseau	Repérage des difficultés	Leviers ayant permis les progrès réalisés
<p><u>Collège</u> Coopération avec les parents -Réflexion commune avec la fédération de parents d'élèves -Implication des parents dans la gestion de la scolarité -ENT -Remise individuelle des bulletins et en parallèle, tenue d'un stand d'information de parents d'élèves -Réunion d'information et visite de l'établissement à la rentrée</p> <p>Coopération avec les partenaires -Persévérance pour les élèves exclus -Associations et structures culturelles locales -OMJA</p> <p><u>Ecoles du réseau</u> Coopération parents -Contrat de confiance sur le groupe scolaire Vallès Varlin L.Michel, qui se met en place sur le nouveau groupe scolaire Delbo Amrouche.</p> <p>-Réunion fin juin pour informer les parents du fonctionnement et du règlement (Vallès Varlin) - Réunion de rentrée avec les enseignants -Remise individuelle des livrets</p>	<p>-Manque de moments de formalisation avec la fédération de parents d'élèves -Manque un espace parents</p> <p>-Tous les professeurs ne mettent pas les notes en ligne (ENT)</p> <p>-Guesde/Jaurès : . Immiscion des parents dans l'école . Beaucoup de retard . La gestion des classes découverte et de la cantine pose le problème du positionnement des équipes par rapport aux parents</p> <p>-Varlin : Demande réitérée de nourriture hallal à la cantine</p>	<p>-Appui sur les valeurs de laïcité de l'école publique</p>

❖ **Priorité 4 : Favoriser le travail collectif de l'équipe éducative**

Réussites du réseau	Repérage des difficultés	Leviers ayant permis les progrès réalisés
<p><u>Collège</u> -Montage de projets communs culturels et artistiques par quelques professeurs -Travail en équipe sur l'évaluation par compétences entre les professeurs de la 6^e à 4</p> <p><u>Ecoles du réseau</u> -Approche collective et à moyen terme de l'affectation des niveaux de classe (Varlin) -Conseil des maîtres hebdomadaire (Varlin, Delbo) -Réflexion commune pour l'évaluation des ceintures en lecture et maths (Vallès, Delbo) -Ateliers décloisonnés le lundi après-midi avec les 7 enseignants du cycle 3 et les élèves non CHAM (Cuisine, Arts plastiques, EPS, Théâtre...) (Vallès, Delbo) -Décloisonnement en anglais, HG, EPS (Guesde, Jaurès) -Ateliers de remédiation pour des MS assurés par une enseignant de PS pendant la sieste des petits (Dolto) -Travail d'équipe par cycle et inter-cycle (Guesde, Jaurès) -Liaison GS/CP assurée par une réflexion commune autour de la rencontre et de la thématique choisie (L.Michel) -Approche et résolution collectives des problèmes</p>	<p>-Difficulté de trouver un temps de concertation -Difficulté de mettre en place un conseil pédagogique -Difficulté d'impliquer une majorité de professeurs</p> <p>-Difficulté pour certains d'adhérer au « collectif » -Difficulté de maintenir la motivation des ens.</p> <p>-Difficulté de gestion pour les PE débutants</p> <p>-Forte amplitude horaire pour les enseignants de CHAM</p>	<p>-Noyau stable et fédérateur -Impulsion de la direction</p> <p>-Volontariat et Tutorat avec un enseignant référent</p> <p>-Volontariat et investissement des enseignants</p>

(L.Michel)		
------------	--	--

❖ **Priorité 5 : Accueillir, accompagner, soutenir et former les personnels**

- **Accueillir et soutenir les nouveaux personnels**
- **Formation continue**
- **Accompagnement**

Réussites du réseau	Repérage des difficultés	Leviers ayant permis les progrès réalisés
<p><u>Collège</u></p> <p>-Réunion d'accueil en début d'année et bilan en fin d'année</p> <p>-Accompagnement et soutien de la direction</p> <p>-Plan académique de formation</p> <p><u>Ecoles du réseau</u></p> <p>-MAT pour les contractuels</p> <p>-Plan de formation proximité comprenant un volet débutant</p> <p>-Accompagnement des nouveaux par le directeur et toute l'équipe enseignante (Document d'information sur le fonctionnement de l'école est transmis aux nouveaux venus (L.Michel, en projet à T.Amrouche)</p> <p>-Le nouvel enseignant a le choix de son niveau de classe (Varlin)</p> <p>-Accompagnement du débutant par un référent du même niveau (Varlin)</p> <p>-Co-intervention de la directrice avec le débutant en difficulté (Dolto)</p>	<p>-Epuisement des équipes enseignantes dans l'accueil et l'accompagnement des contractuels</p>	

--	--	--

- ❖ **Priorité 6 : Renforcer le pilotage et l'animation du réseau**
 - **Pilotage et fonctionnement du réseau**
 - **Évaluation**
 - **Valorisation du travail et communication**

Réussites du réseau	Repérage des difficultés	Leviers ayant permis les progrès réalisés
<ul style="list-style-type: none"> - Une communication régulière entre les pilotes du réseau, coordonnatrice et formateur éducation prioritaire. - Conseil école-collège mis en place en 2015-2016 est une instance de réflexion et d'échanges entre 1er et 2nd degré. 	<ul style="list-style-type: none"> - Les enseignants du 2nd degré sont préoccupés par la réforme du collège. 	<ul style="list-style-type: none"> - Des contacts à pérenniser entre les enseignants des 2 degrés.

III/ ORIENTATIONS PEDAGOGIQUES ET EDUCATIVES - PLAN D' ACTIONS DU RESEAU

1. Orientations pédagogiques et éducatives

Préciser les orientations pédagogiques prioritaires du réseau pour les 4 années à venir, au regard du diagnostic et des 6 priorités du référentiel de l'éducation prioritaire:

Garantir l'acquisition du « Lire, écrire, parler » et enseigner plus explicitement les compétences que l'école requiert pour assurer la maîtrise du socle

Conforter une école bienveillante et exigeante

Mettre en place une école qui coopère utilement avec les parents et les partenaires pour la réussite éducative

Favoriser le travail collectif de l'équipe éducative

Accueillir, accompagner, soutenir et former les personnels (détailler le plan le plan de formation)

Renforcer le pilotage et l'animation des réseaux.

Axes du réseau Henri Wallon :

- 1-La maîtrise de la langue : langage oral, langage écrit (compréhension)
- 2-Evaluation et suivi des élèves
- 3-La relation aux familles et la parentalité
- 4-Harmonisation des pratiques professionnelles : échanges de pratiques et d'outils, visites-observation interclasses, inter cycles, interdegés.

<p>1 <i>Garantir l'acquisition du « lire, écrire, parler »</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> -Un enseignement structuré de la langue orale est mis en place dès l'école maternelle. Il est co-construit et si possible co-animé en s'appuyant sur des personnes ressources disponibles sur le réseau (conseillers pédagogiques, maîtres supplémentaires...). -Des moments de travail en équipe sont spécifiquement consacrés aux pratiques de lecture et d'écriture dans le quotidien des enseignements. -Les mathématiques font l'objet d'un travail soutenu pour permettre le réinvestissement des compétences et des connaissances mathématiques en situation de résolution de problème. -L'enseignement est progressif et continu ; la vérification de la compréhension de tous les élèves est régulière. -La co-présence enseignante en classe est pratiquée régulièrement. Elle favorise, autant par la co-action que par l'observation, une meilleure compréhension des difficultés rencontrées par les élèves. Elle permet également aux professionnels de mieux partager l'analyse des effets des démarches d'enseignement et d'affiner progressivement la manière de répondre aux besoins des élèves. Le dispositif « Plus de maîtres que de classes » y contribue. -L'usage du numérique est largement développé pour mieux assurer la différenciation de l'enseignement, pour favoriser l'interactivité et le plaisir d'apprendre, pour réduire les difficultés scolaires et pour faciliter des démarches de recherche. -Dans les différentes matières, le travail en groupe des élèves est organisé dans des groupes hétérogènes pour favoriser les confrontations des démarches intellectuelles.
<p>2 <i>Conforter une école bienveillante et exigeante</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> -La continuité école-collège est au cœur du projet de réseau en appui sur le cycle de consolidation grâce au conseil école-collège. -Dans le cadre de la lutte contre l'absentéisme, l'école et le collège s'organisent pour limiter les retards et prévenir les absences des élèves. -L'accompagnement du travail personnel des élèves est organisé. Il vise à renforcer l'explicitation des démarches d'apprentissage des élèves et leur engagement dans le travail scolaire. -Des évaluations diagnostiques sont mises en œuvre prioritairement dans les années d'entrée dans un nouveau cycle (CP/CM1/5^e). Ces évaluations sont élaborées et corrigées par plusieurs enseignants de domaines d'enseignement et/ou de niveaux différents. -Des brevets blancs sont préparés et organisés deux fois dans l'année de troisième. -Le suivi des élèves en difficulté est assuré en priorité dans la classe. La co-présence en classe est privilégiée pour l'intervention d'autres personnels (RASED, maîtres supplémentaires). - Classe sans note (objectif à poursuivre). -L'évaluation des élèves, conduite avec bienveillance, repose sur des objectifs exigeants. Des modes d'évaluation valorisant l'investissement, le travail et les progrès des élèves sont mis en œuvre à tous les niveaux et dans toutes les classes. Les bulletins scolaires explicitent les acquis, les améliorations attendues et les compétences encore à acquérir. -Toutes les classes respectent le principe de l'hétérogénéité. -Les projets d'école, d'établissement et de réseau visent le bien-être des élèves et un bon climat scolaire. -L'erreur est considérée comme une étape de l'apprentissage, nécessaire et source d'enseignements pour tous.
<p>3 <i>Mettre en place une école qui coopère utilement avec les parents et les partenaires</i></p>	<p>Avec les parents :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des rencontres sont organisées. Les parents sont invités régulièrement pour prendre connaissance du travail de leurs enfants (expositions, présentations diverses) et échanger avec les équipes. -Un entretien personnalisé est conduit avec les parents en amont de la première rentrée en petite section, CP, sixième. Une visite de l'école ou du collège peut être organisée pour tous les nouveaux parents. -Des rencontres individuelles avec les familles, où la confidentialité est respectée, sont mises en œuvre par exemple pour la remise des résultats des évaluations ou des bulletins en main propre. -Les enseignants sont formés à la communication avec les parents. <p>Avec les partenaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Les liens sont établis avec les associations péri-éducatives existantes (sport, culture, santé, citoyenneté...). Les directeurs d'école et les chefs d'établissements connaissent l'offre disponible. Celle-ci est un objet de travail du réseau avec les associations, les structures péri-éducatives du territoire dans un souci de cohérence et de complémentarité des apprentissages. -Les relations sont établies notamment par le coordonnateur avec le délégué du préfet pour le quartier et avec le coordonnateur du PRE. -Dans le cadre du volet climat scolaire du projet de réseau, les relations sont établies par l'IEN et le chef d'établissement avec la mairie, le conseil général et la police pour l'amélioration des abords et de leur sécurité. -Dans le cadre du volet santé du projet de réseau, les relations sont établies avec les services sociaux et de santé (Protection maternelle et infantile, assistante sociale de secteur et du PRE, Aide sociale à l'enfance).

<p>4 <i>Favoriser le travail collectif de l'équipe éducative</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> -Le travail en équipe concourt à la confiance partagée dans la réussite de tous les élèves. Il contribue à la construction, à la mise en oeuvre et à l'évaluation collégiale du projet de réseau, au développement professionnel de chacun et il facilite la résolution des difficultés rencontrées. -Les temps de travail en équipe sont institués dans les emplois du temps, dans les écoles et dans les établissements. -Les objectifs du travail en équipe au regard du suivi des élèves sont bien identifiés : mise au point de programmations pédagogiques et éducatives, préparation et analyse commune de séquences et d'évaluations, mise au point de dispositifs pédagogiques adaptés aux besoins, mise au point de projets de co-intervention et de projets pluridisciplinaires ou inter-niveaux... -Ces temps de travail en équipe s'appuient sur des instances existantes (conseil de cycle, conseil école-collège,...) auxquelles ils allouent davantage de sens et de forme. Ils peuvent également prendre des formes nouvelles et donner lieu à une programmation régulière. -Un temps de travail est consacré aux relations entre premier et second degré en appui sur le conseil école/collège. Il porte sur la continuité pédagogique et sur le suivi des élèves.
<p>5 <i>Accueillir, accompagner, soutenir et former les personnels</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> -Un accueil des personnels arrivant dans le réseau est mis en place, en amont de la rentrée des classes et pendant la 1^{ère} période. -Le projet de réseau exprime les besoins de formation et organise le programme de formation du réseau avec les centres de ressources et dans le cadre des plans de formation du premier et du second degré. -Au moins une action de formation est mise en oeuvre chaque année pour le réseau.
<p>6 <i>Renforcer le pilotage et l'animation des réseaux.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> -Il existe un comité de pilotage du réseau qui associe tous les partenaires et se réunit au moins deux fois dans l'année. -Il existe dans chaque réseau un coordonnateur doté d'une lettre de mission. -Une rencontre régulière du chef d'établissement, de l' IEN et de l' IA-IPR référent est instituée. Le coordonnateur y est régulièrement associé. -Le projet de réseau est établi en fonction des orientations du présent référentiel et des analyses conduites localement. Il détermine pour quatre ans les orientations pédagogiques et éducatives du réseau. -Une démarche d'auto-évaluation est conduite dans le réseau. Le présent référentiel sert de base à sa mise en oeuvre. -Au moins une exposition de travaux d'élèves a lieu chaque année. -Les progrès et réussites des élèves (en particulier le diplôme national du brevet) donnent lieu à une cérémonie de remise (organisée par l'éducation nationale) qui associe les parents. -Les sites internet de la circonscription, du collège, du département et de l'académie valorisent les projets réalisés et les résultats obtenus.

2. Plan d'actions du réseau

❖ *Présenter le plan d'actions pour les domaines suivants :*

Suivi, accompagnement et aide aux élèves, pour mieux prendre en charge la difficulté scolaire

Collège :

- Accompagnement des Collégiens Temporairement Exclus (ACTE) : Partenariat avec le département par le biais de la ville
- Un atelier de remédiation en français avec l'accord des parents (2 heures toute l'année tous les 15 jours)
- Travail des Assistants Pédagogiques en co-animation ou en demi-groupe avec certains professeurs sur plusieurs niveaux
- Suivi individuel de certains élèves ou aide à la méthodologie effectué par les assistants pédagogiques.
- Une liaison cm2/6^{ème} pour la continuité des parcours scolaires et pour la constitution des classes de 6^{ème}
- Module langue mis en place en 5^{ème}
- Soutien scolaire mis en place par un Assistant pédagogique après accord des familles (élèves ciblés à la fin du 1^{er} trimestre)

1^{er} degré :

- Privilégier des priorités lors des Activités Pédagogiques Complémentaires (APC, 36h/an/enseignant) en langage oral et vocabulaire en maternelle, la compréhension de l'écrit en élémentaire et l'explicitation des démarches d'apprentissage, des méthodes et outils pour apprendre.
- favoriser les décloisonnements et la co-intervention grâce au dispositif Plus de Maîtres que de Classe (PDMQC) qui développent le travail pédagogique à l'échelle des équipes et l'analyse des effets des démarches d'enseignement.
- Conforter les liaisons professionnelles inter-degré en s'appuyant sur l'instance Conseil Ecole-Collège en tant que source d'actions pédagogiques au service du parcours scolaire des élèves.
- Environ 1500 heures d'accompagnement éducatif dans les élémentaires du réseau notamment utilisées pour l'aide au travail scolaire en français et mathématiques , la méthodologie de travail et l'ouverture culturelle.
- stage de remise à niveau (RAN) en avril et juillet de chaque année scolaire pour les élèves de cycle 3 (du ce2 au cm2) pour remédier aux difficultés légères en français et mathématiques.

Modalités d'évaluation des élèves

Possibilité de classe sans note en 6^{ème} travail en cours pour améliorer la clarté du bulletin de fin de trimestre afin qu'il soit le plus compréhensible possible pour les parents.

Livret numérique par compétence.

Accompagner les équipes dans l'élaboration d'évaluations diagnostiques et sommatives, leur passation, leur analyse et l'élaboration de dispositifs pédagogiques en cohérence avec leurs résultats en lien avec le Groupe d'Appui Départemental PDMQDC (stage départemental de régulation à destination des maîtres supplémentaires).

Prévention du décrochage scolaire

- Lien renforcé auprès des familles, disponibilité des directions et des enseignants, Réunion d'Equipe Educative dédiée, établissement de dossier individuel de suivi d'assiduité (DISA)
- Un atelier micro relais est mis en place pour permettre aux élèves de s'exprimer, d'écrire, de se situer dans l'espace, dans le temps et en utilisant leur histoire familiale (le biais de l'interview)
- Réunion d'un GPDS pour mettre en place des stratégies de remobilisation des élèves en début de décrochage et des décrocheurs (mise en place d'une fiche de suivi de l'élève, convocation de la famille, mise en place de partenariat avec le dispositif ACTE, relais fournit par les Assistants d'éducation...).
- GPDS réuni avec le chef d'établissement adjoint, le médecin scolaire, le CPE, le COP, l'infirmière scolaire, l'assistante sociale environ 2 fois par mois.
- Les actions du dispositif PRE sont utilisées pour compléter le dispositif ACTE
- Commission PPRE passerelle
- Tutorat pour les élèves de 6^{ème} avec les assistants pédagogiques
- Très forte implication des parents élus dans la commission éducative : Parentalité à renforcer
- Soutien scolaire mis en place par un Assistant pédagogique après accord des familles (élèves ciblés à la fin du 1^{er} trimestre)

Ambition scolaire et parcours d'orientation (notamment dans le cadre du parcours individuel d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel)

S'assurer de la bonne information des familles des possibilités d'orientation post collège.

Renforcement et implication des familles dans le parcours scolaire de leur enfant.

- L'association sportive (ASJA) mise en place par les professeurs d'EPS du collège a pour finalité de tirer les élèves vers le haut. La complémentarité avec le club de football qui se situe à proximité de l'établissement favorise cela.

- Les séances de présélections mixtes menées par un enseignant d'EPS permettent de conforter un projet fédérateur dès la classe de cm2 ainsi que les capacités de réflexion, et l'ambition qui se dégage des élèves avant leur entrée en 6^{ème}.
- L'intervention de partenaires animée par un enseignant de technologie et de découverte professionnelle (DP3) pour expliquer leur métier permet à certains élèves de mieux préparer leurs parcours d'orientation et d'être en face de la réalité du monde professionnel.
- Un atelier micro-relais est mis en place pour permettre aux élèves de s'exprimer, d'écrire, de se situer dans l'espace, dans le temps et en utilisant leur histoire familiale (le biais de l'interview), avec 3 professeurs du collège en histoire-géographie, langues vivantes et mathématiques.
- Dans toutes les différentes sorties culturelles, les professeurs incitent les élèves à s'impliquer dans les projets : écriture de textes par les élèves de 6^{ème} lus par un professionnel d'art dramatique accompagné par un orchestre et de son chef d'orchestre.

Usages pédagogiques numériques

Formation des enseignants du 1^{er} degré aux outils numériques en lien avec l'équipement échelonné, de la municipalité envers les écoles en matériel, dans un objectif d'enrichissement des méthodes pédagogiques.

Favoriser le partage, la communication d'outils et de ressources via les outils numériques à l'échelle du réseau.

- Trop peu d'espace pédagogique numérique. Des machines qui sont assez lente à l'ouverture. Un besoin de tablettes tactiles pour chaque élève.
- Au collège seulement 2 salles équipées pour une cité scolaire de 1200 élèves, d'où un fort décalage entre la réalité du terrain, les besoins des élèves et les exigences des textes ne permettant une évaluation pertinente des compétences à atteindre dans ce domaine.

❖ Présenter le plan de formation prévisionnel sur les 4 ans du projet :

- La compréhension orale et écrite,
- Climat scolaire, école bienveillante,
- Les dispositifs d'évaluation,
- Le travail pluridisciplinaire et transversal des équipes,
- La mutualisation des pratiques pédagogiques,
- L'accueil des nouveaux enseignants dans le réseau,
- Les élèves à besoins spécifiques et/ou particuliers,
- Partenariat avec CANOPÉ 93 et l'ESPÉ.

❖ **Présenter, dans le cadre des orientations pédagogiques et éducatives du réseau, la mise en œuvre des dispositifs suivants :**

Accueil des moins de 3 ans

Pour l'instant l'ouverture d'une TPS est reportée prévue dans les maternelles du réseau.

Plus de maîtres que de classes

Les élémentaires Vallès, Varlin, Delbo, Jaurès sont bénéficiaires d'une création de ce poste à la rentrée 2016, l'élémentaire Guesdes voit son poste reconduit. L'ensemble des projets présentés insistent sur la nécessaire amélioration de la réussite des élèves en lecture-compréhension, production d'écrits, numération, technique opératoire, résolution de problèmes. Ils comprennent tous une dimension « méthodologie », « apprendre à apprendre » en cohérence avec le socle commun de connaissances de compétences et de culture. L'équipe de circonscription en lien avec le Groupe d'Appui Départemental accompagnera les équipes dans l'élaboration au sein de chaque école concernée du projet pédagogique, ses modalités d'intervention, son évaluation au rythme de l'année scolaire.

Accompagnement continu des élèves de 6^{ème}

- Transmission des bulletins des trimestres aux écoles,
- 2 conseils école-collège par an,
- Suivi individuel de certains élèves ou aide à la méthodologie effectué par les assistants pédagogiques,
- Une liaison cm2/6^{ème} pour la continuité des parcours scolaires et pour la constitution des classes de 6^{ème}.

→ Joindre en annexe les fiches action

Fiche 1 : Accompagner les nouveaux enseignants de l'éducation prioritaire REP+ (jointe)

Fiche 2 : Accompagner un travail sur la maîtrise de la langue au travers de la mise en place de dispositifs particuliers (transmise ultérieurement)

Fiche 3 : Renforcement de la parentalité au collège (transmise ultérieurement)

Fiche 4 : Prévention et régulation des conflits lors des temps collectifs en élémentaire (transmise ultérieurement)

Fiche 5 : Accompagner le dispositif PDMQDC en élaborant des outils en concertation avec les équipes (transmise ultérieurement)

IV/ ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DU RESEAU

1. Organisation des temps de travail en équipe (1^{er} degré, 2nd degré, inter-degré)

❖ *Préciser les objectifs de ces temps et les modalités d'organisation :*

1^{er} degré :

- 24 heures de travail pédagogique dans le cadre du projet d'école
- 24 heures consacrées au travail en équipe, aux relations avec les parents et au suivi des élèves handicapés
- 18 heures consacrées aux animations pédagogiques qui seront davantage axées vers les actions de formation continue, notamment dans le cadre de formations à distance sur supports numériques
- 6 heures consacrées à la participation aux conseils d'école.

En consacrant davantage de temps au travail en équipe et à la formation, cette nouvelle organisation s'inscrit pleinement dans le cadre de la refondation et de la priorité accordée au primaire telles qu'elles figurent dans le projet de loi d'orientation et de programmation.

- Conseil de maîtres (composé du directeur, des enseignants, des membres du RASED) : élaboration du projet d'école, porter un avis sur l'organisation de service et les problèmes concernant la vie de l'école (décret 2008-263 du 14 mars 2008, BO du 21 février 2013)
- Conseil de cycle (composé du directeur, des enseignants du cycle, peuvent être invités les intervenants en fonction des sujets) : élaboration, mise en œuvre et évaluation du projet pédagogique de cycle, et prise en compte du programme d'action élaboré par le Conseil Ecole-Collège, faire le point sur la progression des enfants dans l'acquisition des compétences, formuler des propositions sur les passages des élèves d'un cycle à l'autre ou leur maintien dans le cycle (Art D321-15 du code de l'Education ; Décret du 24 octobre 2014 ; BO du 21 février 2013).

Inter degrés :

- Le Conseil Ecole-Collège contribue à améliorer la continuité pédagogique et éducative entre l'école et le collège. Il se réunit au moins 2 fois par an et établit son programme d'actions pour l'année scolaire suivante ainsi qu'un bilan de ses réalisations. Ce programme d'actions est soumis à l'accord du Conseil d'Administration du collège et du Conseil d'Ecole de chaque école concernée. Le bilan des réalisations est présenté aux mêmes

instances ; le programme d'actions sont transmis au directeur académique des services de l'éducation nationale (Décret n°2013-683 du 24 juillet 2013).

2nd degré :

Réunion plénière : BO du 4 février 2010, Décret du 24 octobre 2014, BOEN 31 mars 2006.

Conseil d'enseignement (composé des enseignants d'une même discipline) : faire des propositions pour l'enseignement de la discipline, contribuer à l'élaboration du plan de formation continue, faire des propositions dans le cadre de la dotation globale horaire et l'utilisation des moyens provisoires.

2. Fonctionnement du réseau

❖ Description des missions spécifiques et de leur organisation au sein du réseau :

Indiquer l'articulation entre les missions et compétences des différents personnels, inclure les personnels spécialisés (pôle ressources, RASED - cf circulaire 18/08/2014).

Inclure en annexe les lettres de mission des personnels (coordonnateur du réseau, professeurs d'appui, coordonnateurs de niveau...)

Le Réseau d'aides : Les enseignants spécialisés peuvent intervenir à tout moment de la scolarité à l'école primaire, en appui et en accompagnement de l'action des enseignants des classes. ils ont pour objectif de prévenir et remédier aux difficultés scolaires persistantes qui résistent aux aides apportées par les enseignants des classes.

Conformément à l'article D. 411-2 du code de l'éducation, une information est donnée à chaque conseil d'école sur l'organisation des aides spécialisées dans la circonscription et dans l'école.

Trois types d'acteurs, titulaires des certifications spécifiques adéquates, interviennent pour réaliser cet objectif :

- l'enseignant spécialisé chargé de l'aide à dominante pédagogique (maître E) ;
- l'enseignant spécialisé chargé de l'aide à dominante rééducative (maître G) ;
- le psychologue scolaire.

Chaque groupe scolaire organise en concertation avec ces personnels leurs modalités d'intervention suivant les préconisations de l'Inspecteur de circonscription.

Le dispositif UPE2A (unité pédagogique pour les élèves allophones arrivants) :

Dans le cadre du projet départemental d'accueil et de suivi de la scolarisation des élèves allophones, l'enseignant en UPE2A enseigne auprès d'élèves non francophones. L'enseignement consiste en des cours de français langue seconde et de mathématiques, complétés par des séances d'ELV de préférence (BO N° 37 du 11/10/12). Il est le garant de la validation, en lien avec ses collègues enseignants de l'école, des compétences du SCCC en phase avec le niveau qu'atteint progressivement chaque élève.

Le dispositif ULIS d'école : (pour des élèves présentant des TFC: troubles des fonctions cognitives ou mentales)

Le coordonnateur organise le travail des élèves en fonction des indications portées par les PPS et en lien avec l'équipe de suivi de la scolarisation (ESS). Il aide les enseignants des classes d'inclusion à mettre en place les aménagements et adaptations nécessaires. Il élabore le projet pédagogique de l'Ulis en formalisant les actions concrètes et les adaptations des contenus d'apprentissage. Il planifie les interventions du personnel AVS-co.

❖ Fonctionnement du groupe de prévention du décrochage scolaire (GPDS) :

Réunion d'un GPDS pour mettre en place des stratégies de remobilisation des élèves en début de décrochage et des décrocheurs (mise en place de fiche de suivi de l'élève, convocation de la famille, mise en place de partenariat avec le dispositif ACTE, relais fourni par les assistants d'éducation...).

Sa composition : le chef d'établissement adjoint, le médecin scolaire, le CPE, le COP, l'infirmière scolaire, l'assistante sociale environ 2 fois par mois .

❖ Autres fonctionnements particuliers :

néant

3. Communication

❖ Interne au réseau (*sites, ENT, lettre du réseau*)

Site de circonscription nourri par des ressources numériques.

Documents dédiés à certains projets diffusés aux équipes.

Temps de formation-concertation appui de l'enrichissement des liens entre équipes pédagogiques.

❖ Externe :

Valorisation des projets et des actions artistiques, culturels et sportifs. Ex : Collège-Ecole et Cinéma, concert des élèves CHAM, la Marche contre la faim....

PRESENTATION ET VALIDATION DU PROJET DE RESEAU

Le projet de réseau 2015-2019 a été présenté:

Au comité pilotage : le 9 et 19 février 2016

Au conseil école-collège : le 8 mars 2016

Aux conseils d'école courant mars 2016

Au conseil d'administration le 9 février 2016 et envoyé à tous les membres le 7 mars 2016

Le projet de réseau 2015-2019 a été adopté:

Au conseil d'administration le